



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROCÈS-VERBAL

LE 5 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 5 mai 2025 à 19h30 et à laquelle sont présents :

M. Mario Langevin, maire
M. Bruno Guilbault, conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère
M. Pascal Verreault, conseiller
Mme Lucie Racine, conseillère
Mme Laurence Robert, conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin, en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

PUBLIC : 4

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
5 MAI 2025**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1.** Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations
 - 4.2.** Tenue des séances du conseil municipal;
 - 4.3.** Rénovations de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement no 8;
 - 4.4.** Rénovations de l'hôtel de ville – Ratification de l'approbation de la directive de changement no 8;
 - 4.5.** Dépôt - rapport financier et rapport de la vérificatrice externe pour l'année 2024;
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Achat d'un ralentisseur de vitesse;
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-05-078	1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
	<p>Le quorum étant constaté, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance à 19h30.</p>
	Adoptée
2025-05-079	2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	<p>Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.</p>
	Adoptée
2025-05-080	3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025
	<p>CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;</p>
	<p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.</p>
	Adoptée
	4. ADMINISTRATION ET FINANCES
2025-05-081	4.1. ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES
	<p>Il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu;</p>
	<p>QUE le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025, au montant de 316 606.22 \$</p>
	<p>QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 5 mai 2025 par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du <i>Règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires</i>;</p>
	<p>QUE le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.</p>
	Adoptée
2025-05-082	4.2. TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
	<p>CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Saint-Joachim, situé au 172, rue de l'Église, sont maintenant terminés;</p>
	<p>CONSIDÉRANT QUE ces travaux avaient entraîné la relocalisation temporaire des activités administratives et des séances du conseil municipal au Centre des loisirs, situé au 170, rue de l'Église;</p>

CONSIDÉRANT QUE les conditions sont désormais réunies pour permettre le retour des activités municipales, y compris la tenue des séances du conseil, dans les locaux rénovés de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et résolu à l'unanimité que les séances du conseil municipal de Saint-Joachim se tiennent de nouveau à compter du 5 mai 2025 à l'hôtel de ville situé au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim.

Adoptée

2025-05-083

4.3. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT NO 8

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim afin d'améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux respecte les échéanciers et que l'entreprise Lévesque Construction a soumis des factures selon les modalités prévues dans le devis;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont examiné, approuvé et recommandé la demande de paiement numéro 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement numéro 8 pour Lévesque Construction pour un montant de 83 017.21\$ (période du 1^{er} au 30 avril 2025).

Adoptée

2025-05-084

4.4. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – RATIFICATION DE L'APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 8

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim pour améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la directive de modification n°8 a été présentée afin de permettre des ajustements aux travaux en fonction des besoins identifiés en cours de projet;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont approuvé et recommandé ces directives de modification incluses dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation extérieurs ont dû être planifiés par la Municipalité afin de rendre conforme et brancher l'entrée d'eau extérieure au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a dû, dans le cadre de ses responsabilités et afin de respecter les délais de réalisation, approuver cette directive de modification pour éviter tout ralentissement des travaux, en attendant la ratification officielle par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et résolu à l'unanimité d'approuver les directives de modification n°8, comme recommandées par les professionnels responsables, pour un montant qui totalise 6 185.36 \$ (taxes en sus), et de les confirmer pour leur mise en œuvre dans le cadre du PRACIM pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adoptée

2025-05-085 4.5. DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditrice ont été déposés par le directeur général et greffier-trésorier conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public du dépôt de ces rapports a été publié conformément au Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire en présente les faits saillants aux citoyens présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général et greffier-trésorier, des états financiers audités par la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L, se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

2025-05-086 6.1. ACHAT D'UN RALENTISSEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la sécurité routière sur le chemin du Trait-Carré;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), sous-volet Projets particuliers d'amélioration des conditions de circulation pour la sécurité des usagers (PPA-CE), permet de financer des équipements favorisant une circulation plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Traffic Logix a soumis une offre pour la fourniture d'un ralentisseur de vitesse adapté aux besoins identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ralentisseur de vitesse auprès de la compagnie Traffic Logix pour installation sur le chemin du Trait-Carré au montant de 8 789.84 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-320-00-721;

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

2025-04-087

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 5 mai 2025 à 8h05.

Adoptée

Je, monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Langevin
Maire

Hugues Jacob
Directeur général/Greffier-trésorier